

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 7 décembre 2018

Attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine exercice 2018

Délibération n° 0017/2018

L'an deux mille dix huit, le 7 décembre, à 18heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien Adjoints au Maire.
MARCAGGI Séraphine, SPADARO Patrick, SHALCK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Michel, à MILLET Claude,
VINCILEONI Antoine Jean à VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient absents :

CASILI Antoine, CASASOPRANNA Olivier, CHAPOT Thomas

Nombre de membres composant l'assemblée :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents ou représentés :	08

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose,

La Fondation du Patrimoine œuvre particulièrement dans le domaine de la préservation et de mise en valeur du petit patrimoine bâti, par l'apport de financements et de support technique.

La commune subventionne depuis quelques années le fonctionnement de la fondation du patrimoine. Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette collaboration, en lui allouant pour l'exercice 2018 une subvention de 150 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 de la commune chapitre 65 article 6574.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à la Fondation du Patrimoine , pour l'exercice 2018 une subvention de 150 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

